

Calcul de l'index d'égalité professionnelle Femmes-Hommes 2024

Tokheim France

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	1	40	1,1	40	38
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	1	35	1,5	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	15	100	15	15
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	3	10	5
Total des indicateurs calculables				100	93
INDEX (sur 100 points)				100	93

1- Indicateur d'écart de rémunération

Catégorie socio-professionnelle (CSP)	Tranche d'âge	Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs (en effectif physique)		Validité du groupe (1=oui, 0=non)	Effectifs valides (groupes pris en compte)	Rémunération annuelle brute moyenne par EQTP		Ecart de rémunération moyenne	Ecart après application du seuil de pertinence	Ecart pondéré
		Femmes	Hommes			Femmes	Hommes			
Ouvriers	moins de 30 ans	1	3	0	0					0,0%
	30 à 39 ans	0	5	0	0					0,0%
	40 à 49 ans	2	5	0	0					0,0%
	50 ans et plus	3	17	1	20	27 592	29 354	6,0%	1,0%	0,3%
Employés	moins de 30 ans	0	1	0	0					0,0%
	30 à 39 ans	2	0	0	0					0,0%
	40 à 49 ans	2	0	0	0					0,0%
	50 ans et plus	2	5	0	0					0,0%
Techniciens et agents de maîtrise	moins de 30 ans	0	1	0	0					0,0%
	30 à 39 ans	2	3	0	0					0,0%
	40 à 49 ans	3	3	1	6	31 602	36 919	14,4%	9,4%	0,8%
	50 ans et plus	5	11	1	16	34 323	33 027	-3,9%	0,0%	0,0%
Ingénieurs et cadres	moins de 30 ans	0	0	0	0					0,0%
	30 à 39 ans	3	1	0	0					0,0%
	40 à 49 ans	2	6	0	0					0,0%
	50 ans et plus	5	24	1	29	77 070	73 957	-4,2%	0,0%	0,0%
Ensemble des salariés		32	85		71	22 955	32 330	29,0%		1,1%
		117								

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) : **1** Les effectifs valides pour le calcul de l'indicateur représentent plus de 40% de l'effectif total pris en compte pour le calcul des indicateurs.

Résultat final obtenu à l'indicateur en % : **1,1** L'écart de rémunération est en faveur des hommes.

Nombre de points obtenus sur 40 : **38**

2- Indicateur d'écart de taux d'augmentations individuelles

	Nombre de salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs (en effectif physique)		Nombre de salariés augmentés au cours de la période de référence considérée		Taux d'augmentations (pourcentage de salariés augmentés)		Ecart de taux d'augmentations	Ecart absolu de taux d'augmentations	Ecart en nombre équivalent de salariés
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes			
Ensemble des salariés	32	85	20	57	62,5%	67,1%	4,6%	4,6%	1,5

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1	Il y a eu des augmentations et l'effectif total des salariés pris en compte pour le calcul des indicateurs compte au moins 5 femmes et 5 hommes.
Résultat final obtenu à l'indicateur en % :	4,6	L'écart de taux d'augmentations est en faveur des hommes.
Résultat final obtenu à l'indicateur en nombre équivalent de salariés :	1,5	Si ce nombre de femmes supplémentaires avait bénéficié d'une augmentation, les taux d'augmentations seraient égaux entre femmes et hommes.
Nombre de points obtenus sur le résultat final en % :	25	
Nombre de points obtenus sur le résultat final en nombre équivalent de salariés :	35	
Nombre de points obtenus sur 35 :	35	

3- Pourcentage de salariées ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité

Nombre de salariées de retour de congé maternité/adoption		Pourcentage de salariées augmentés
Total	Augmentées	
1	1	100%

Indicateur calculable (1=oui, 0=non) :	1	Il y a eu au moins un retour de congé maternité ou d'adoption avec augmentation pendant ce congé.
Résultat final obtenu à l'indicateur en % :	100	
Nombre de points obtenus sur 15 :	15	

4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations

Nombre de salariés parmi les 10 plus hautes rémunérations			Nombre de salariés du sexe sous-représenté
Femmes	Hommes	Ensemble	
3	7	10	3

Résultat final en nombre de salariés du sexe sous-représenté :

3

Les hommes sont sur-représentés parmi les salariés les mieux rémunérés.

Nombre de points obtenus sur 10 :

5